

Le nouveau DMP amélioré «Mon espace santé» sera-t-il un concurrent sérieux pour Doctolib ?

Jean-Bernard Gervais

Actualités Médicales par Medscape 6 mai 2021

Paris, France —

Nouvel épisode dans le feuilleton du carnet de santé numérique. Des expérimentations de « Mon espace santé », un Dossier Médical partagé (DMP) amélioré, devraient débiter en juillet prochain auprès de 4 millions d'usagers. Le 1er janvier 2022, tous les Français pourront accéder à leurs données médicales grâce à cet espace numérique. Comportant un dossier patient, un agenda médical, une messagerie sécurisée et un catalogue d'applications, l'espace numérique en santé fruit de la collaboration entre le gouvernement et l'assurance maladie, ambitionne de devenir leader dans un domaine où la concurrence fait rage.

Rattraper le retard

C'est en grande pompe que le ministère de la santé allié à l'assurance maladie ont fêté les deux premières années de lancement de la feuille de route du numérique en santé.

Objectif de ce plan triennal : faire en sorte que l'État reprenne la main

dans ce secteur stratégique. « Ces 15 ou 20 dernières années, nous avons laissé se développer en France tout un tas de logiciels qui ont fleuri dans les hôpitaux, les laboratoires de santé, chez les médecins généralistes, dans les maisons de santé, sans cadre commun, avec des logiciels qui ne respectent pas bien les référentiels sécurité en santé, qui ne respectent pas non plus des normes communes », a constaté Dominique Pon, responsable ministériel du numérique en santé au ministère de la Santé.

Pas de norme commune

Et d'ajouter : « Il n'y a pas d'interopérabilité correcte dans le numérique en santé. Les professionnels de santé sont parfois agacés par un manque d'ergonomie de leurs logiciels, et par des ruptures dans le parcours de soins des gens.

Deuxième constat : les Français n'ont toujours pas la totalité de leurs données de santé accessible dans une plateforme numérique. Nous n'avons pas été capables ces quinze dernières années de proposer cette plateforme. « C'est un fait : depuis 2004, le dossier médical personnel, puis partagé, n'a pas réussi à faire ses preuves. Relancé en 2018 et confié à l'assurance maladie, le nombre d'ouverture de DMP n'était, en septembre 2019, que de 7 millions. C'est qu'entre-temps, son développement a été contrarié par l'annonce d'un nouvel outil, l'espace numérique santé. Le DMP devenait ainsi une brique de l'espace numérique en santé, dont la création avait été annoncée en avril 2019. Cet espace numérique en santé devrait comporter trois autres briques : un agenda médical, un catalogue d'application et une messagerie en santé.

Expérimentation de « Mon espace santé »

Qu'en est-il aujourd'hui ? Après une première phase d'investigation et de sondage de la population, un premier palier va être franchi en

juillet prochain : « au mois de juillet nous allons lancer les espaces santé en Loire-Atlantique (44), en Haute-Garonne (31) et dans la Somme (80), soit 4 millions d'usagers, donc c'est assez significatif. Nous allons tester le DMP nouvelle formule et la messagerie de santé. L'agenda et le catalogue verront le jour en janvier 2022 avec sa généralisation. Cette phase pilote va nous permettre de tester l'appropriation par les usagers et les professionnels de santé », explique Thomas Fatôme, directeur général de l'assurance maladie.

Lire la suite de l'article sur le site [Medscape](#).